

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Janvier 2016

imprimé le dernier samedi du mois

★ **Monsieur le Directeur, Monsieur l'Aumônier des Dominicaines de Fanjeaux, toute la communauté**
★ **des prêtres et des frères de l'école Saint-Joseph-des-Carmes vous adressent leurs meilleurs vœux**
★
★ **de bonne et sainte année 2016 !**
★
★ **Ils invitent tous les paroissiens des Carmes et de Fanjeaux à venir tirer les Rois à l'école**
★ **le dimanche 03 janvier 2016 à 16h00 (suivi du chant des vêpres à 17h30).**
★

L'éditorial

Parmi tous les anniversaires qui ont été célébrés cette année (décès du P. Calmel, fondation de Fanjeaux...) j'ose espérer que personne n'a oublié celui de la fondation de la Fraternité et de sa reconnaissance canonique le 1er novembre 1970. Comme le disait un confrère : 45 ans et pas une ride !

Et je ne sais s'il convient d'inclure celui de la première mesure prise contre Mgr Lefebvre et la Fraternité ! C'est, en effet, le 6 mai 1975 que Mgr Mamie écrivait à Mgr Lefebvre la lettre dans laquelle il l'informait du retrait de tous les actes de son prédécesseur, et en particulier, le décret d'érection de la Fraternité du 1er novembre 1970. Il y a donc quarante années que la Rome « conciliaire » nous a chassés de son sein pour crime de refus des « valeurs » conciliaires. Aux yeux de la Rome catholique rien n'a changé. Elle est toujours vivante, sainte comme au premier jour, notre seule source de vie et nous demeurons son enfant fidèle, aimé et béni comme au premier jour !

Après les ordinations du 29 juin 1976, puisqu'il a « désobéi », Mgr Lefebvre est frappé de deux *suspenses*, la première « *a collatione ordinum* » le 6 juillet, la seconde « *a divinis* » le 22 juillet. La première signifie qu'il ne peut plus ordonner licitement, la seconde qu'il n'a plus le droit de célébrer la sainte Messe. Après la messe de Lille, le 29 août, puis celle de Besançon le 6 septembre, c'est le 8 septembre qu'il fera sa première visite aux sœurs dominicaines réfugiées depuis l'été précédent à La Clarté-Dieu, dans le village de Fanjeaux.

Il faut relire ou réécouter, sur cette année 76, l'excellente conférence de M. Jean de Viguierie aux journées de la Tradition 2005 : « *L'année 1976 de*

Monseigneur Lefebvre », publiée par les *Nouvelles de Chrétienté* n° 96 de novembre-décembre 2005. Tout est exposé avec clarté, simplicité et vérité.

Voici donc quarante années que règne l'injustice au sein de l'Église, et que l'église conciliaire tente d'étouffer la voix de l'Église catholique. Un jour, pourtant, il faudra bien que l'Église catholique se fasse entendre et rétablisse la justice. Car ce qu'il y a d'injuste dans l'Église est l'œuvre du malin « conciliaire », mais ce qu'il y a de bon, même opéré par des « malins », ne peut être que l'œuvre de Dieu, et de l'Église catholique. « *Les charnels ne peuvent pas faire les œuvres spirituelles (cf. Rom. VIII, 5 ; I Co. II, 14), ni les spirituels les œuvres charnelles, comme la foi non plus ne peut faire les œuvres de l'infidélité, ni l'infidélité celles de la foi. Et celles-là même que vous faites dans la chair sont spirituelles, car c'est en Jésus-Christ que vous faites tout.* » (saint Ignace d'Antioche, *Lettre aux Éphésiens*, VIII, 2).

Lorsque je relis ce que j'écrivais autrefois (cf. articles pp. 2-5, publiés dans *Controverses* en 1991), je suis rassuré quant à ma persévérance dans la pensée et la réfutation de tous ceux qui confondent tout : Église catholique et église (?) conciliaire, la Rome éternelle et la Rome moderniste, Rome et le Vatican, etc., et qui, forts de ces confusions accusent aujourd'hui Mgr Fellay et la Fraternité de trahir ! Sans doute ces théologiens auto-proclamés ont-ils compris mieux que quiconque la pensée de Mgr Lefebvre, et sont-ils fondés à accuser Mgr Fellay de lui être infidèle, voire de le trahir, mais je persiste à dire ce que je dis depuis toujours, à savoir que, jusque sur son lit de mort, Mgr Lefebvre n'avait qu'un désir : non pas donner des leçons

au Pape mais servir l'Église, mettre la Fraternité au service de l'Église, pour la Messe et pour le sacerdoce !

Certes, nous ne sommes plus en 1976, ni en 1986 ou 1988, mais il est admirable de suivre les diverses réactions de Mgr Lefebvre aux situations nouvelles. Il ne parlait pas de la même façon en 1970 et en 1976, avant et après Assise, avant et après les sacres, mais vouloir faire de ces diverses prises de position autre chose que l'exercice de la vertu de prudence, au point d'en faire des principes, jusqu'à accuser Mgr Lefebvre lui-même d'avoir abandonné ses principes... c'est raisonner avec autre chose que son intelligence éclairée par la foi ! Mgr avait des principes, et ils n'ont pas changé ; mais sa ligne de conduite a été différente selon les situations, qui, elles, n'ont cessé de changer.

Aujourd'hui encore, après les actes de Benoît XVI, et depuis l'élection du Pape François, la situation a changé, et nous ne pouvons pas ignorer le nouvel état des choses. Mais l'essentiel du drame demeure ce que dénonçait Jean Madiran : « *La crise religieuse n'est plus comme au XVI^e siècle d'avoir pour une seule Église deux ou trois papes simultanément ; elle est aujourd'hui d'avoir un seul pape pour deux Églises, la catholique et la post-conciliaire.* » Mais ce que ne précise pas Madiran, et qui rend la situation plus dramatique, est que ces « églises » ne sont pas séparées, et que la deuxième vit au sein de la première et en tire même toute sa vie, car elle ne pourrait vivre sans elle.

Les principes de Mgr Lefebvre dans cette situation ? Ils sont gravés en lettres d'or et de feu dans les statuts de la Fraternité : « **Le but de la Fraternité est le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte et rien que ce qui le concerne**, c'est-à-dire tel que Notre Seigneur Jésus-Christ l'a voulu lorsqu'il a dit : "Faites ceci en mémoire de Moi." Orienter et réaliser la vie du prêtre vers ce qui est essentiellement sa raison d'être : le saint sacrifice de la Messe, avec tout ce qu'il signifie, tout ce qui en découle, tout ce qui en est le complément.

Un deuxième but de la Fraternité est d'aider à **la sanctification des prêtres**, en leur offrant la possibilité de retraites, recollections. Les maisons de la Fraternité pourraient être le siège d'associations sacerdotales, de tiers-Ordres, de périodiques ou revues destinées à la sanctification des prêtres. »

Ce sont ces mêmes principes qui l'ont conduit aux sacres épiscopaux de 1988, ainsi qu'il l'a exprimé dans sa lettre aux quatre futurs évêques :

« Ainsi apparaît avec évidence la nécessité absolue de la permanence et de la continuation du sacrifice adorable de Notre Seigneur pour que "son Règne arrive". La corruption de la sainte Messe a amené la corruption du sacerdoce et la décadence universelle de la foi dans la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Dieu a suscité la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X **pour le maintien et la perpétuité de son sacrifice glorieux et expiatoire dans l'Église.** Il s'est choisi de vrais prêtres instruits et convaincus de ces mystères divins. Dieu m'a fait la grâce de préparer ces lévites et de leur conférer la grâce sacerdotale **pour la persévérance du vrai sacrifice, selon la définition du Concile de Trente.**

Je me vois contraint par la Providence divine de transmettre la grâce de l'épiscopat catholique que j'ai reçue, afin que l'Église et le sacerdoce catholique continuent à subsister pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Tel est le principe doctrinal et spirituel de Mgr Lefebvre : la Messe, incarnation de toute la foi, de l'espérance et de la charité de l'Église. Inutile de chercher ailleurs un principe qui n'existe pas.

Tout cela est clair et même évident, bien connu de tous ceux dont l'intelligence est saine et le cœur droit, et je n'en dirai donc pas plus. Je terminerai simplement avec la conclusion de M. de Vigueur (conférence de 2005, précitée en p. 1) :

« Il y a dans tout moment de l'histoire, il y a ce que l'on voit, ce à quoi l'on attache de l'importance, et ce que l'on voit moins bien et qui est pourtant plus important. Dans cette année 1976 de Mgr Lefebvre, les commentateurs de l'époque ont vu surtout la persécution infligée au prélat, la "condamnation sauvage" dont il a été l'objet. Mais l'année a été aussi pour le prélat résistant l'occasion de manifester publiquement son attachement au sacerdoce et à la messe. L'année 1976 est donc une année en l'honneur de la messe, en l'honneur du prêtre. On a moins vu cela, mais c'est le plus important. Aujourd'hui nous assistons à un retour de la messe traditionnelle, retour lent certes, désespérément lent, mais progressif, mais réel. Et c'est une consolation pour nous qui avons vu cette messe bannie et bafouée. Or, à n'en pas douter, et même les historiens les plus hostiles à Mgr Lefebvre devront le reconnaître, son année 1976 est à l'origine de ce retour, elle est la source première de notre consolation présente. »

Le Seignadou

L'Église « conciliaire » : réflexions de bon sens sur l'existence et la nature de l'Église conciliaire (ou réponse à une « note historique et doctrinale » de J. Madiran)

Abbé M. Simoulin, in *Controverses* n° 37, p. 3 (octobre 1991)

Inventée par Mgr Benelli en 1976, la formule [Église « conciliaire »] a fait fortune. Étant donné la qualité du personnage (substitut à la secrétairerie d'État), elle ne peut être innocente, improvisée et elle signifie donc une réalité. Il aurait appartenu à son auteur de nous l'expliquer, mais il ne l'a jamais fait. Il faut donc nous débrouiller sans lui.

Il me paraît clair et d'une évidence solaire tout d'abord, que cette Église « conciliaire » ne peut ni être substantiellement (dans la catégorie de la substance) une autre Église, ni être une Église autre accidentellement (sous le mode de l'accident). Le prétendre serait méconnaître gravement la nature de l'Église, et soupçonner que nous le pensons relè-

ve du délire ou de la malveillance.

I/. NATURE — Il ne faut surtout pas se représenter l'église conciliaire - ni l'Église catholique - comme une substance revêtue d'accidents et bien délimitée aux sens. L'Église, en effet, est une société. Elle forme donc un tout moral et non un tout substantiel. Son unité n'est pas substantielle (comme celle d'un corps) mais est une unité d'intention, de fin, d'ordre, d'agir. Si donc l'Église n'est pas une substance, il est clair que l'église conciliaire ne l'est pas davantage. Pas plus qu'elle ne peut être un état superficiel et accidentel de l'Église, comme si elle était l'Église catholique revêtue d'une peau étrange qui serait la sienne sans être pourtant catholique. Il n'y a pas de « maladie conciliaire » (sic) de l'Église, non seulement parce que l'Église est autre chose qu'une substance que peuvent affecter des états et qualités accidentels, mais encore parce que l'Église Sainte de Dieu ne peut être ni malade, ni en crise. S'il y a crise ou maladie, c'est chez les hommes qui sont membres de l'Église.

C'est de ce côté-là, me semble-t-il qu'il nous faut chercher la solution : dans cette société de fidèles qu'est l'Église catholique, il y a des membres catholiques et des membres conciliaires, lesquels sont d'autant plus catholiques qu'ils ont moins conciliaires, et d'autant moins catholiques qu'ils sont plus conciliaires. Mais que signifie ce qualificatif « conciliaire » ? L'état d'une âme dont la foi se résume à l'adhésion aux « dogmes » conciliaires : nouvel âge de l'Église, liberté religieuse, œcuménisme, collégialité de l'épiscopat et, de plus en plus du peuple de Dieu. Telles sont bien les notes de cet esprit conciliaire, qui désignent les membres de l'église conciliaire : nouvelle, libérale, œcuménique et démocratique.

II/. DEFINITION — Pouvons-nous à présent tenter une définition de l'église conciliaire ? Ce pourrait être la somme, ou la réunion des membres de l'Église catholique (toujours saine et sainte et qu'aucun mal ne peut affecter et dont la vie pure alimente toujours ce qui demeure sain dans ses membres malades) qui n'expriment habituellement, ne peuvent plus ou ne veulent pas exprimer leur foi autrement que dans les termes et selon les catégories élaborées au Concile Vatican II, selon les quatre notes conciliaires. La foi ainsi exprimée coïncide-t-elle avec la foi de l'Église catholique ? Objectivement : non. Subjectivement... : Dieu seul connaît les secrets des cœurs.

III/. EXTENSION — Que cette église conciliaire réunisse la quasi totalité de la hiérarchie de l'Église et une partie du troupeau ne change rien à la chose, hélas ! Ce troupeau conciliaire, berné ou conscient, est tristement (ou heureusement) bien réduit. Le reste a fui tandis que d'autres, pour demeurer certainement catholiques, refusent de prendre place dans cette église conciliaire. C'est ce qui faisait dire à Mgr Lefebvre : « Nous sommes l'Église Catholique ». Il est évident à tout esprit animé par la grâce

de Dieu que cela ne signifie nullement : hors de nous, point de catholiques ! Ce serait proprement exorbitant, en effet ! Mais cela signifie simplement que tous ceux qui, avec nous, comme nous, manifestent les notes de l'Église - Une, Sainte, Catholique et Apostolique - constituent, forment, sont l'Église catholique de façon certaine. Quant aux autres, la chose est moins évidente et donc moins certaine. Catholiques par le baptême, le sont-ils encore par la foi, les sacrements ? Dieu le sait, mais ils forment et sont de façon plus ou moins claire l'église conciliaire.

CONCLUSION — Peut-on adhérer sans adhérer ? Nous adhérons quant à nous à la Rome éternelle, à cette Église catholique qui lutte contre tout ce qui tente de lui arracher ses enfants, tout ce qui insulte à sa réalité divine, transcendante et éternelle. La hiérarchie actuelle aide-t-elle l'Église dans cette lutte ? N'aide-t-elle pas plutôt la victoire de l'église conciliaire ? Alors peut-on aujourd'hui reconnaître sa juridiction, y demeurer ou s'y replacer sans adhérer à la « maladie conciliaire » ?

Oui - et c'est ce que nous faisons, puisque nous reconnaissons toujours la primauté de juridiction et la juridiction du Souverain Pontife - mais à condition que cette reconnaissance soit accompagnée du refus et du rejet des « dogmes » conciliaires. C'est alors adhérer à la Rome éternelle, malgré la Rome conciliaire, et en manifester les notes qui permettent de dire : nous sommes l'Église catholique.

Mais si cette reconnaissance et soumission comporte l'acceptation, même silencieuse et tacite, des notes conciliaires, si elle n'inclut pas leur rejet explicite, pour l'honneur de l'Église, la garde de la foi et le salut des âmes, cela est peut-être adhérer à l'Église, mais c'est aussi adhérer à ce qu'il y a en elle de moins catholique et à ce qui la combat ; c'est une adhésion à l'incohérence et au contradictoire, puisqu'elle implique pour adhérer à la Rome éternelle, Mère des âmes et Maîtresse de Vérité, de faire acte d'allégeance à une hiérarchie peut-être catholique, mais sûrement conciliaire et d'accepter que se propagent librement un nouveau credo, une nouvelle écriture, un nouveau droit canon, une nouvelle messe, de nouveaux sacrements, un nouveau catéchisme... tout ce qui tend à installer à la place de l'Église catholique, l'église conciliaire, l'église du nouvel âge et du nouvel ordre mondial.

Si cela agréé à certains, libre à eux, bien sûr, de faire ainsi le jeu de l'Adversaire, mais, par pitié, qu'ils ne nous disent pas qu'ils aiment leur mère l'Église dont ils acceptent qu'elle soit ainsi trompée et moquée, et qu'ils aient la pudeur de se taire, sans chercher à nous donner des leçons de fidélité à l'Église, qu'ils confondent avec son appareil administratif et juridique. Libre à eux de chercher en l'affaire leur petit confort, leur petite tranquillité, leur petite gloire. Quant à nous, « nous préférons être les derniers dans la maison de notre Dieu que d'habiter dans les tentes des pécheurs. » (Ps. LXXXIII, 11)

L'Église « conciliaire » (suite)

Abbé M. Simoulin (1991)

L'intention du précédent article étant de répondre à « une erreur philosophique, fût-elle inconsciente, sur la substance et ses accidents », il a dû être incomplet et a pu paraître faible. Mais il est hors de doute que, si l'église conciliaire n'est pas une substance, elle est bien toutefois une réalité. Elle existe bel et bien - avec ses quatre notes : nouvelle, libérale, œcuménique, démocratique - comme est bien réelle toute société, qu'elle soit civile, familiale ou religieuse, avec son unité d'ordre et son agir propre, qui peut être différent de celui de chacun des membres en particulier. [1]

Il s'agit, hélas, de bien autre chose et autrement plus grave, que de saccager la liturgie, de laisser en jachère la théologie, de méconnaître son histoire ou d'étouffer son enseignement sous un verbiage suspect et creux... il s'agit d'une rupture dans la communion chrétienne : un autre credo - qui, après avoir évacué le « consubstantiel » évacue peu à peu le « *Filioque* » - d'autres sacrements, une prière profanée, un sacerdoce pasteurisé, une hiérarchie inversée, un pontife romain découronné... il faut être aveugle pour ne pas faire le constat de cette évidence : cette fameuse église conciliaire est une réalité chaque jour plus présente et plus puissante, et qui possède son ordre propre, sa fin propre, ses sujets et ses chefs - visibles ou invisibles - sa doctrine, ses dogmes, ses rites... Nous sommes bien en face d'une société bien réelle et organisée, qui n'est pas l'Église catholique et qui tend à s'en emparer pour la détruire. Et puisque d'aucuns aiment parler de schisme, parlons-en nous aussi.

Vous souvenez-vous de ces propos si clairs tenus par Mgr Lefebvre après la « *suspens a divinis* » de 1976, commentant l'appel à la fidélité à l'église conciliaire, lancé par Mgr Benelli ?

« *Désormais c'est à l'église conciliaire qu'il faut obéir et être fidèle, et non plus à l'Église catholique. C'est précisément tout notre problème. Nous sommes "suspens a divinis" par l'église conciliaire et pour l'église conciliaire dont nous ne voulons pas faire partie.*

Cette église conciliaire est une église schismatique, parce qu'elle rompt avec l'Église de toujours. Elle a ses nouveaux dogmes, son nouveau sacerdoce, ses nouvelles institutions, son nouveau culte, déjà condamnés par l'Église en maints documents officiels et définitifs.

C'est pourquoi les fondateurs de l'église conciliaire insistent tant sur l'obéissance à l'église d'aujourd'hui, faisant abstraction de l'Église d'hier, comme si celle-ci n'existait plus.

Cette église conciliaire est schismatique parce qu'elle a pris pour base de sa mise à jour des principes opposés à ceux de l'Église catholique : ainsi la nouvelle conception de la Messe, exprimée dans le n° 5 de la préface du Missale Romanum et le n° 7 du premier chapitre, qui donne à l'assemblée un rôle sacerdotal qu'elle ne peut avoir ; ainsi également le droit naturel, c'est-à-dire divin, de toute

personne et de tout groupe de personnes à la liberté religieuse. Ce droit à la liberté religieuse est blasphématoire, car c'est prêter à Dieu des intentions qui détruisent sa Majesté, sa Gloire, sa Royauté - ce droit implique la liberté de conscience, la liberté de pensée et toutes les libertés maçonniques.

L'Église qui affirme de pareilles erreurs est à la fois schismatique et hérétique. Cette église conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure où le Pape, les évêques, prêtres ou fidèles adhèrent à cette nouvelle église, ils se séparent de l'Église catholique. L'Église d'aujourd'hui n'est la véritable Église que dans la mesure où elle continue et fait corps avec l'Église d'hier et de toujours. La norme de la foi catholique, c'est la Tradition. »

Irons-nous jusqu'à dire qu'il y a deux Églises aujourd'hui ? Quelque auteur, à l'époque, ne craignit point de l'affirmer dans un article fort lucide [2] dont la vérité n'a pas vieilli. Il suffira de remplacer « Paul VI » par « Jean-Paul II », et nous aurons un tableau saisissant et effrayant de la situation de l'Église : « *Qu'il y ait présentement deux Églises, avec un seul et même Paul VI à la tête de l'une et de l'autre, nous n'y sommes pour rien, nous ne l'inventons pas, nous constatons qu'il en est ainsi. (...) Ainsi s'est constituée une église conciliaire, différente de l'Église catholique. Et aucun évêque, si scandaleux qu'il ait pu être dans ses excès post-conciliaires, n'a reçu de Paul VI les sévérités publiques qu'il réserve au seul Mgr Lefebvre, pour la seule raison que celui-ci reste inébranlablement fidèle à la religion catholique telle qu'elle était jusqu'en 1958. (...) Il y a deux Églises sous Paul VI. Ne pas voir qu'elles sont deux, ou ne pas voir qu'elles sont étrangères l'une à l'autre, ou ne pas voir que Paul VI jusqu'ici préside à l'une et à l'autre, c'est de l'aveuglement, et dans certains cas peut-être un aveuglement invincible. Mais, l'ayant vu, ne pas le dire serait apporter la complicité de son silence à une anomalie monstrueuse. (...) La crise religieuse n'est plus comme au XVI^e siècle d'avoir pour une seule Église deux ou trois papes simultanément ; elle est aujourd'hui d'avoir un seul pape pour deux Églises, la catholique et la post-conciliaire.*

Mais l'appartenance simultanée à deux Églises aussi contraires est impossible. Fût-ce comme pape et par définition. Il va y avoir, si Paul VI ne se dégage pas, un inévitable choc en retour. »

C'est là une conclusion terrible, sans doute, mais dont la vérité n'a pas été démentie par les faits, bien au contraire. Depuis 1976, ni Paul VI, ni Jean-Paul II ne se sont dégages, et nul homme sensé ne peut contester que ce dernier est parfaitement à son aise avec « les actuels détenteurs de la succession apostolique. Légitimes détenteurs ? Oui, mais prévaricateurs, déserteurs, imposteurs. Jean-Paul II reste à leur tête sans les désavouer ni les corriger, il les garde dans sa communion, il préside à cette Église-là aussi. » [3] Il me paraît clair, quant à moi, qu'en « excommuniant » Mgr Lefebvre, Jean-Paul II a pour le moins manifesté son « option préférentielle » pour l'église conciliaire, et qu'il a voulu

nous exclure de la communion avec cette église qu'il préfère. Mais, s'il est vrai qu'on ne peut appartenir à deux Églises, c'est donc dans les bras de l'Église catholique qu'il nous a rejetés : *Benedicamus Domino* ! Mais alors - question plus terrible, à laquelle nul homme ne peut répondre - à quelle Église appartient-il quant à lui ? De quelle Église est-il le chef ?

Comprenez-vous enfin l'importance de bien distinguer à quelle Église on veut se soumettre et on se soumet, et quelle Église on rejette dans le même mouvement ? Et que vienne enfin le grand sage qui pourra m'expliquer comment je peux adhérer à l'Église catholique sans rejeter l'église conciliaire tout en me soumettant à la hiérarchie de l'église conciliaire mais sans adhérer à l'église conciliaire.

Notes :

[1] « On doit savoir, toutefois, que ce tout qu'est le groupe civil, ou la famille domestique, détient une simple unité d'ordre, selon quoi une chose ne se trouve pas une absolument. C'est pourquoi une partie de pareil tout peut poser des actes qui ne soient pas l'action du tout, comme le soldat dans l'armée pose des actes qui ne relèvent pas de toute l'armée. Néanmoins, le tout lui-même pose des actes qui ne relèvent pas en propre de l'une de ses parties, mais du tout, par exemple, l'attaque de l'armée entière. » (saint Thomas d'Aquin, in I Ethic., lect. I, 5)

[2] « Hors de quelle Eglise ? », J. Madiran, éditorial du *Supplément-Voltigeur* n° 39 de juin 1976.

[3] J. Madiran, même article, reproduit dans *Itinéraires* n° 206 (sept-oct 1976)

Jubilé du Puy des 9 et 10 avril 2016

Chers fidèles,

Le triste état de notre patrie, de la sainte Église et la désorientation des âmes peut nous porter au découragement. Humainement parlant, la situation semble désespérée et pourtant, la Providence Divine ne nous abandonne pas, nous le savons. Pour nous aider à garder la sainte Espérance, elle nous propose en 2016 le trente-et-unième Jubilé du Grand Pardon de Notre-Dame du Puy.

En effet, le 25 mars 2016 aura lieu la coïncidence exceptionnelle de l'Annonciation avec le Vendredi Saint. Pour célébrer cet événement rare, qui n'arrive que deux ou trois fois par siècle, le pape Jean XVI, institua en 992 le premier Jubilé du Puy afin d'honorer la Mère de Dieu et nous rappeler notre rachat par Dieu fait homme, mort sur la croix pour la rémission de nos péchés. Ce jubilé nous donnera l'occasion de méditer sur deux grands mystères de notre sainte religion : l'Incarnation et la Rédemption, de renouveler nos promesses de baptême par lesquelles nous renonçons à Satan à ses pompes et à ses œuvres et de manifester publiquement notre désir de vivre sous l'étendard du Christ notre Roi.

Comme pour renforcer notre dévotion, ce grand jubilé coïncide aussi avec le trois centième anniversaire de la mort de saint Louis-Marie Grignon de Montfort, grand apôtre de la dévotion mariale. Cette date anniversaire n'est pas fortuite, en effet : le Père de Montfort encourage fortement la rénovation des promesses du baptême pour grandir dans la foi et remédier aux dérèglements des chrétiens. Il démontre cela en s'appuyant sur les Pères de l'Église et il cite le catéchisme du Concile de Trente qui exhorte les curés à « se dévouer et se consacrer à jamais à notre Rédempteur et Seigneur comme esclaves » [*Traité de la vraie dévotion*, nn. 127-130]. Il se fait ainsi l'écho de saint Paul dans son épître aux Romains qui le premier explique cette notion d'esclaves :

« Quand vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice. Quel fruit en recueillez-vous alors ? Vous en rougissez aujourd'hui ; car le terme de tout cela, c'est la mort. Mais maintenant qu'affranchis du péché vous êtes devenus les esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sanctification, et le terme c'est la vie éternelle. Car le salaire du péché, c'est la mort, tandis que le don de Dieu,

Jubilé du Puy
Le Grand Pardon de Notre Dame
9 et 10 avril
2016

Rénovation des promesses du baptême
Indulgence plénière

Avec
Saint Louis-Marie Grignon
de Montfort
Tricentenaire 1716-2016



jubiledupuy2016-fsspx.fr

04 77 31 25 92 / 06 83 98 21 36

fsspxgrandpardondupuy2016@orange.fr

Pèlerinage organisé par le prieuré Saint François Régis 31 rue Holtzer 42240 Unieux



c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur. » (Rom. VI, 20-23)

Mais le Père de Montfort va plus loin ; il propose la rénovation des promesses du baptême par une voie plus parfaite en renonçant non seulement à Satan pour se donner à Jésus mais en nous invitant à le faire par les mains de la Très Sainte Vierge Marie, lui consacrant nos personnes, nos biens extérieurs et intérieurs, tous nos mérites passés, présents et futurs, lui laissant le droit d'en disposer et d'en être la trésorière. [*Traité de la vraie dévotion*, nn. 121 & 126]

Il se trouve que cette consécration du Père de Montfort a un lien très étroit avec l'histoire même du sanctuaire du Puy. En effet, saint Louis-Marie raconte, que cette dévotion du « Saint Esclavage » fut inspirée par la Sainte Vierge dans la cathédrale du Puy à la bienheureuse Agnès de Langeac, qui la transmet à Monsieur Ollier, fondateur du séminaire du Puy et fondateur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, où saint Louis-Marie fit son séminaire [*Traité de la Vraie dévotion*, n° 170].

Le Puy est un haut lieu de chrétienté. Le sanctuaire fut bâti à la demande de la Sainte Vierge (première apparition publique mondiale) sur l'emplacement d'une pierre des druides, pour renverser le paganisme et implanter la foi. Placé sous le vocable de l'Annonciation, il fut consacré miraculeusement par les anges au V^e siècle, d'où son nom de « chambre angélique ». Plus qu'ailleurs, les générations ont honoré en ce lieu le « Fiat » de Marie et la dépendance de Jésus qui vient à nous par Marie, prenant notre condition pour expier le péché et nous rétablir dans l'amitié divine. Le Père de Montfort insiste sur cette dévotion au « Fiat » et à l'Incarnation le 25 mars. Il désigne ces mystères de notre Rédemption comme capitale pour notre foi [*Traité de la vraie dévotion*, nn. 243, 142 et 152].

La prière quotidienne de l'*Angélus* honore tout particulièrement ces mystères. Et c'est d'ailleurs au Puy, qu'en 1449, Louis XI fit publier les lettres apostoliques qu'il avait obtenues du pape Sixte IV pour étendre la récitation de l'*Angélus* à midi. L'usage en

fut consacré par le pape Calixte III et Louis XI l'étendit à tout le Royaume en 1476.

Mgr Lefebvre voyait dans cette consécration au Saint Esclavage à Jésus par Marie, l'excellente attache pour garder la foi sous la protection de la Très Sainte Vierge Marie. Il avait en outre une dévotion profonde au mystère de l'Incarnation, point capital du combat de la foi. Et c'est sans doute pour honorer sa foi vive que Dieu l'a rappelé à lui un 25 mars, c'était un Lundi Saint, il y a 25 ans. Ainsi, pour raviver notre espérance dans le combat de la foi, la Providence permet également d'associer ce Jubilé du 25^e anniversaire du rappel à Dieu de Mgr Lefebvre au Jubilé du Puy et au trois centième anniversaire de la mort du Père de Montfort. Que de coïncidences !

Venez nombreux au Puy ! N'attendez pas la prochaine occasion qui n'aura lieu qu'en 2157 ! Dieu n'attend que nos prières et notre venue au sanctuaire du Puy pour déverser ses grâces sur l'Église, la France et les âmes. La statue de Notre Dame de France qui domine le sanctuaire du Puy rappelle toutes les grâces privées et publiques données à notre pays au cours des siècles. Alors acquiesçons à la volonté de Dieu en sa Providence, soyons généreux et venons nous consacrer à Jésus par la Vierge Marie.

Il faut souligner enfin que le *Salve Regina* composé par Adémar de Monteil, évêque du Puy, fut chanté pour la première fois dans la cathédrale du Puy, le 15 août 1096, à l'occasion du départ de la première croisade : venons renouveler notre ferveur et implorer Notre Dame avec cette belle prière les 9 et 10 avril 2016 au pèlerinage organisé par le Priouéré Saint François-Régis.

Dans l'attente de nous retrouver tous au Puy pour ce jubilé béni, que Notre-Dame dispose dès maintenant nos âmes à recevoir toutes les grâces que son divin Fils voudra nous accorder par sa maternelle intercession à l'occasion de ce pèlerinage.

Que Dieu vous bénisse !

Abbé Christian BOUCHACOURT,
Supérieur du District de France.

Les conditions générales pour l'obtention de l'indulgence plénière du Jubilé sont :

- avoir l'intention de gagner l'indulgence.
- confession dans les huit jours précédant ou suivant le pèlerinage.
- communion le jour même du pèlerinage jubilaire.
- exclusion de toute affection à tout péché même véniel. (Si cette condition était imparfaitement remplie, l'indulgence serait alors partielle).

Les œuvres sont :

- Effectuer un pèlerinage à la cathédrale Notre-Dame du Puy en priant aux intentions du Pape et de l'Église : *Credo, Pater, Ave*. Le pèlerinage fera aussi la Rénovation des Promesses du baptême dans la consécration à Jésus par Marie du Père de Monfort, et chantera le *Salve Regina*.
- Accomplir une aumône ou un acte de charité significatif.

Les intentions objectives du Souverain Pontife sont : l'exaltation de la Sainte Église, l'extirpation des hérésies, la propagation de la foi et la conversion des pécheurs



Chronique de décembre 2015

Comme annoncé dans la précédente et fidèle chronique, les 27 et 28 novembre dernier, le foyer rural de Lasserre-de-Prouille eut l'honneur d'accueillir successivement la chorale des *Petits chanteurs de Saint-Joseph* et le traditionnel marché de Noël : succession de succès ! Le concert des élèves fut un vrai régal, et le marché, en musique, un triomphe égal. Le 28 matin, s'était achevée l'adoration nocturne du Saint-Sacrement marquant le passage à la nouvelle année liturgique, et ce premier dimanche de l'Avent lançait l'attente ardente de la Noël.

Le début du mois est fervent : après les exercices spirituels des premiers vendredi et samedi, la récollection paroissiale rassemble à son tour les fidèles venus en nombre. A l'issue de la messe, le repas paroissial se tient dans le réfectoire, permettant de joyeuses et fraternelles agapes. Et ensuite, au pied du tabernacle, M. l'abbé Espi assure les deux conférences de l'après-midi, non loin de la splendide crèche dressée par l'équipe des sacristains de l'école.

Le 8 décembre, la fête de l'Immaculée Conception est l'objet d'une célébration particulière : une première messe chantée a lieu dans l'église Saint-Joseph à 7 heures et demie pour les élèves du Cammazou, célébrée par M. l'abbé Simoulin, point de départ de leur pèlerinage sur les traces de saint Dominique. Puis à 11 heures, M. l'abbé Le Noac'h chante à son tour la messe, pour tous les élèves des Carmes cette fois, avant de renouveler la consécration de l'école au Cœur Immaculé de Marie.

Au cours de la semaine, la crèche extérieure de l'église est dressée, et bientôt illuminée.

Samedi 12, dans la cour intérieure de l'école, règne une agitation inhabituelle qui aiguise la curiosité de nos observateurs : étranges, tous ces « minibus » soigneusement garés le long du réfectoire ; curieuse, la rapidité avec laquelle certains engloutissent leur petit-déjeuner ; bizarre, cette frénésie du côté des dortoirs, et le remue-ménage que provoque ce matin toute une bande de garçons singulièrement affairés... Ah ! mais j'y suis : il s'agit encore d'une tournée de gala pour la chorale de l'école ! Emmenés par l'inépuisable abbé Peron, et grâce au concours précieux de parents dévoués qui veulent bien les conduire, les choristes se rendent faire montre de leur talent en la prestigieuse église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. A Paris ! En toute simplicité, les *Petits chanteurs de Saint-Joseph* chantent d'abord les messes dominicales, puis donnent l'après-midi un concert spirituel dans le chœur de l'église. Ce fut une réussite ! Le bruit se murmure que des Parisiens pleuraient... Le voyage du retour est épique : un véhicule tombe en panne sur l'autoroute, le lundi matin. Les rescapés n'arrivent à l'école qu'en fin d'après-midi, rompus de fatigue.

M. l'abbé Nély, responsable de l'enseignement pour toutes les écoles de la FSSPX, vient effectuer, sur l'invitation de M. l'abbé Le Noac'h, une visite « professionnelle » dans l'école des Carmes, qui n'a pas oublié qu'elle eut l'honneur de le compter parmi ses prêtres à ses débuts ! Cette visite est

fort appréciée par tous, spécialement par ceux ou celles qui l'ont connu en poste auparavant et qui sont heureux de le retrouver. Sa présence se prolonge durant une semaine.

Le jeudi 17 a lieu la traditionnelle veillée de Noël. Le programme est bien rempli. Les élèves du primaire commencent par présenter une pièce de théâtre mettant en scène, autour d'une crèche, le face à face entre un missionnaire en Chine et des païens hostiles. Puis les spectateurs sont conviés à l'église où a lieu un salut du Saint-Sacrement, avant que les inévitables *Petits chanteurs de Saint-Joseph* ne donnent un nouveau concert spirituel. Nombreux sont les convives qui rejoignent alors le réfectoire pour le traditionnel dîner des bienfaiteurs. Les élèves les y retrouvent après un petit feu d'artifice organisé par les terminales. A l'issue du festin, ces derniers, réunis en promotion sous le patronage de Henri de La Rochejaquelein, offrent comme chaque année une soirée spectacle qui conclue l'année en famille.

Le lendemain voit le départ en vacances de tous les élèves, munis de leur carnet de notes trimestriel, que leur a solennellement remis M. l'abbé Nély. Les rencontres parents-professeurs ont lieu durant la journée.

Samedi, les scouts ont rendez-vous pour un petit séjour de presque trois jours à Henriques, avant d'imiter les guides en allant emballer des cadeaux de Noël pour les clients des grandes surfaces. M. l'abbé Peron, lui, se rend à Ecône où il passera les fêtes de Noël.

Dans le silence de la nuit commence en ce 24 décembre la veillée de Noël. C'est à M. l'abbé Le Roux qu'échoit cette année l'insigne honneur de placer l'Enfant-Jésus dans la crèche, et de célébrer les messes de minuit et du jour. Que les membres de la chorale - habituels ou occasionnels - trouvent ici l'expression de notre vive et sincère reconnaissance pour la magnificence de la prestation qu'ils ont offerte à Dieu et aux fidèles à l'occasion de cette fête de la Nativité ! Non seulement la nuit mais également le jour ! On devine aisément les heures de répétitions courageuses qu'il a dû falloir fournir pour obtenir ce résultat... Reste à savoir si leur nombre a égalé la douzaine d'heures passée au confessionnal par nos prêtres, qui eurent la joie de distribuer plus de 550 communions en ce 25 décembre 2015 !

Et le lendemain soir, pour la dernière fois en 2015, paraît l'immortel *Seignadou*. Cette fois encore, le chroniqueur a le plaisir, l'honneur et l'avantage de vous présenter bien respectueusement ses meilleurs vœux de bonne et sainte année !

La rédaction du Seignadou a le plaisir de féliciter notre chef de région au pèlerinage du Sacré-Cœur et son épouse, à l'occasion de la naissance et du baptême de Suzanne (les 25 novembre et 05 décembre derniers), quatrième enfant de M. et Mme Simon Picot, 24^e petit-enfant du Colonel (H) et de Mme Beauval.

La voix des supérieurs

Comment devons-nous réagir aux problèmes qui se posent aujourd'hui ?

Mgr Fellay, *Lettre aux Amis et Bienfaiteurs de la FSSPX n° 85*, 21 novembre 2015

Chers Amis et Bienfaiteurs,

Ces dernières semaines nous montrent – avec la multiplication d'attentats meurtriers en Europe et en Afrique, avec la persécution sanglante de nombreux chrétiens au Moyen-Orient –, combien la situation dans le monde est profondément troublée. Dans l'Église, le récent synode sur la famille et la prochaine ouverture de l'Année sainte ne manquent pas de soulever de légitimes inquiétudes. Face à une telle confusion, il nous a semblé utile de vous faire part de nos réflexions en répondant à vos interrogations. Nous pensons que cette présentation permettra de mieux faire ressortir comment nous qui sommes attachés à la Tradition, nous devons réagir aux problèmes qui se posent aujourd'hui.

Le 1er septembre, le pape François a donné, de son propre chef, la possibilité à tous les fidèles de se confesser aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, pendant l'Année sainte. Comment interprétez-vous ce geste ? Qu'est-ce qu'il apporte de nouveau à la Fraternité ?

— Nous avons effectivement été surpris par cet acte du Saint-Père à l'occasion de l'Année sainte, car nous l'avons appris, comme tout le monde, par la presse. Comment comprenons-nous ce geste ? Permettez-moi de recourir à une image. Lorsqu'un incendie fait rage, tout le monde comprend que ceux qui en ont les moyens doivent s'efforcer d'éteindre l'incendie, surtout si les pompiers font défaut. C'est ainsi que les prêtres de la Fraternité, pendant toutes les années de cette crise terrible qui secoue l'Église sans discontinuité depuis 50 ans, et en particulier face au manque tragique de confesseurs, nos prêtres se sont dévoués auprès des âmes des pénitents, en utilisant le cas d'urgence prévu par le Code de Droit canonique.

L'acte du pape fait que pendant l'Année sainte nous aurons une juridiction ordinaire. Dans mon image, cela consiste à nous donner l'insigne officiel des pompiers, alors que cela nous était contesté depuis des décennies. En soi, pour la Fraternité, ses membres et ses fidèles, cela n'apporte rien de nouveau si ce n'est que cette juridiction ordinaire rassurera les inquiets et tous ceux qui jusqu'ici n'osaient pas s'approcher de nous. Car, comme nous l'avons dit dans le communiqué où nous remercions le pape, les prêtres de la Fraternité ne souhaitent qu'une chose : « exercer avec une générosité renouvelée leur ministère au confessionnal, suivant l'exemple de dévouement inlassable que le saint Curé d'Ars a donné à tous les prêtres ».

A l'occasion du synode sur la famille, vous avez adressé une supplique au Saint-Père, puis une déclaration. Pourquoi ? — L'objet de notre supplique était d'exposer le mieux possible au

Souverain Pontife la gravité de l'heure présente et la portée décisive de son intervention dans des matières morales si importantes. Le pape François en a pris connaissance le 18 septembre, avant son départ pour Cuba et les États-Unis, et il nous a fait savoir qu'il ne changerait rien à la doctrine catholique du mariage, en particulier sur l'indissolubilité. Mais ce que nous craignons, c'est que, dans le concret, s'instaure une pratique qui fasse fi de cette indissolubilité du lien matrimonial. Et c'est ce qui est arrivé, d'une part avec le motu proprio de réforme de la procédure de déclaration de nullité du mariage, d'autre part avec le document final de ce synode. D'où ma déclaration qui entendait rappeler l'enseignement constant de l'Église sur une multitude de points qui ont été discutés et parfois remis en question durant ce mois d'octobre. Je ne vous cache pas que le triste spectacle qu'a pu donner le synode me paraît particulièrement honteux et scandaleux à plus d'un titre.

Quels sont ces points honteux et scandaleux ? — Eh bien, par exemple cette dichotomie entre la doctrine et la morale, entre l'enseignement de la vérité et la tolérance pour le péché et les situations les plus immorales. Que l'on soit patient et miséricordieux pour les pécheurs, c'est entendu, mais comment se convertiront-ils, si leur situation de péché n'est pas dénoncée, s'ils n'entendent plus parler de l'état de grâce et de son contraire : l'état de péché mortel, qui plonge l'âme dans une mort spirituelle, qui la voue aux tourments de l'enfer ? Si l'on mesurait l'offense infinie que cause le moindre péché grave contre l'honneur de Dieu et sa sainteté, on en mourrait de stupéfaction. L'Église doit résolument condamner le péché, tous les péchés, les vices et les erreurs qui corrompent la vérité de l'Évangile. Elle ne doit pas pactiser ou afficher une coupable compréhension pour des comportements scandaleux, pour les pécheurs publics qui attentent à la sainteté du mariage. Pourquoi l'Église n'a-t-elle plus le courage de parler ainsi ?

Pourtant il y a eu des initiatives positives à l'occasion de ce synode. Tel le livre de onze cardinaux – après celui de cinq cardinaux l'an passé –, également l'ouvrage des prélats africains, celui des juristes catholiques, le vade-mecum de trois évêques...

— Les initiatives heureuses qui sont apparues récemment en faveur de la défense du mariage et de la famille chrétienne donnent une lueur d'espoir. Il y a une réaction salutaire, même si tout n'est pas d'égale valeur. Espérons que cela soit le commencement d'un réveil dans toute l'Église qui conduise à un redressement et une conversion de fond.

Avant l'été, dans un sermon à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, Mgr de Galarreta disait que l'Église paraissait commencer à fabriquer des « anti-

corps » contre les propositions aberrantes qui sont faites par les progressistes au sujet du mariage, s'alignant sur les mœurs actuelles plutôt que de chercher à les redresser selon l'enseignement évangélique. Cette réaction au plan moral est bénéfique. Et comme la morale est intimement liée à la doctrine, cela pourrait être le début du retour de l'Église à sa Tradition. C'est l'objet de nos prières quotidiennes !

C'est au nom de la miséricorde que certains, comme le cardinal Kasper, veulent sinon changer la doctrine de l'Église sur l'indissolubilité du mariage, au moins en assouplir la discipline sur la communion des divorcés-remariés, ou en modifier le jugement sur les unions contre-nature. Que faut-il penser de toutes ces exceptions soi-disant pastorales ? — L'Église peut légiférer, c'est-à-dire établir des lois propres, qui ne sont que des précisions de la loi divine. Mais dans le domaine du mariage dont on débat aujourd'hui, Notre Seigneur a déjà tranché la question de façon claire et nette : « Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni » (Mt. XIX,6), et tout de suite après : « Celui qui épouse une femme renvoyée, commet un adultère » (Mt. XIX,9). Donc l'Église n'a qu'une chose à faire, rappeler la loi divine et la consacrer dans ses lois ecclésiastiques. En aucun cas, elle ne peut se permettre une quelconque divergence, ce serait manquer à sa mission qui est de transmettre le dépôt révélé. En clair, dans la question présente, l'Église ne peut que constater qu'il n'y avait pas de mariage au départ, mais elle ne saurait rendre nul ou dissoudre un mariage valide en soi.

Certes les lois ecclésiastiques peuvent ajouter des conditions nécessaires à la validité d'un mariage, mais toujours en conformité avec la loi divine. L'Église pourra ainsi déclarer invalide un mariage par manque de forme canonique, mais jamais elle ne sera maîtresse de la loi divine à laquelle elle est soumise. Et qui plus est, il faut affirmer qu'à la différence de la loi humaine et ecclésiastique, la loi divine ne connaît pas d'exceptions, car elle n'est pas faite par des hommes qui, eux, ne peuvent prévoir tous les cas et sont tenus de laisser la place à des exceptions. Dieu infiniment sage a prévu toutes les situations, comme je l'écris dans la supplique au pape : « La loi de Dieu, expression de son éternelle charité pour les hommes, constitue par elle-même la souveraine miséricorde pour tous les temps, toutes les personnes et toutes les situations. »

Le Motu proprio du 8 septembre qui simplifie la procédure des déclarations de nullité des mariages n'est-il pas une façon de rappeler le principe de l'indissolubilité du mariage, tout en offrant des facilités canoniques pour s'y soustraire ? — Le nouveau Motu proprio réglant les dispositions canoniques concernant les procès en nullité prétend certes répondre à un grave problème actuel : celui des très nombreuses familles brisées par une séparation. Que l'on examine ces cas pour proposer une solution plus rapide, dans la

mesure où elle correspond à la loi divine sur le mariage, fort bien ! Mais dans le contexte actuel, celui de la société moderne, sécularisée et hédoniste, et celui des tribunaux ecclésiastiques où l'on pratique déjà ce qui est défendu, ce Motu proprio risque fort de devenir une ratification légale du désordre. Le résultat pourrait être bien pire que le remède préconisé. Je crains fort que l'un des points clés du synode n'ait été résolu par la « petite porte », celle qui ouvre la voie à un prétendu « divorce catholique » car, dans les faits, on s'expose à beaucoup d'abus, spécialement dans les pays où les évêquats sont peu regardants et gagnés au progressisme et au subjectivisme...

L'Année sainte qui doit s'ouvrir le 8 décembre prochain, n'est-elle pas placée sous le signe d'une miséricorde où le repentir et la conversion seraient absents ? — Il est vrai que, dans le climat actuel, l'appel à la miséricorde, prend trop facilement le pas sur l'indispensable conversion, qui réclame la contrition de ses fautes et l'horreur du péché, offense faite à Dieu. C'est ainsi que, comme je le déplorais dans la dernière Lettre aux amis et bienfaiteurs (n°84), le cardinal hondurien Maradiaga se fait l'écho complaisant d'une nouvelle spiritualité où la miséricorde est tronquée, coupée d'une nécessaire pénitence qui n'est presque jamais rappelée.

Cependant, en lisant de près les différents textes publiés au sujet de l'Année sainte, et notamment la bulle d'indiction du Jubilé, on voit que la pensée fondamentale de la conversion et de la contrition des péchés pour obtenir le pardon est présente. Malgré la référence à une miséricorde équivoque qui consisterait à rendre à l'homme plus sa « dignité incomparable » que l'état de grâce, le pape veut favoriser le retour de ceux qui ont quitté l'Église, et multiplie les initiatives concrètes pour faciliter le recours au sacrement de pénitence. Malheureusement, il ne se demande pas pourquoi tant de gens ont quitté l'Église ou ont cessé de pratiquer, et s'il n'y a pas un rapport avec un certain Concile, son « culte de l'homme » et ses réformes catastrophiques : l'œcuménisme débridé, la liturgie désacralisée et protestantisée, le relâchement de la morale, etc.

Dès lors, les fidèles attachés à la Tradition peuvent-ils sans risque de confusion prendre part au Jubilé extraordinaire décidé par le pape ? D'autant plus que cette Année de la miséricorde entend célébrer le 50e anniversaire de Vatican II qui aurait abattu les « murailles » où l'Église était enfermée... — Bien évidemment se pose la question de notre participation à cette Année sainte. Pour la résoudre, une distinction est nécessaire : les circonstances qui appellent une Année sainte ou jubilaire, et l'essence de ce qu'est une Année sainte.

Les circonstances sont historiques et liées aux grands anniversaires de la vie de Jésus, en particulier sa mort rédemptrice. Tous les cinquante ans ou

même vingt-cinq ans, l'Église institue une Année sainte. Cette fois-ci, l'événement de référence pour l'ouverture du jubilé n'est pas seulement la Rédemption – le 8 décembre est forcément lié à l'œuvre rédemptrice commencée en l'Immaculée, Mère de Dieu –, mais aussi le concile Vatican II. Cela est choquant et nous le rejetons fortement, car nous ne pouvons pas nous réjouir mais bien plutôt pleurer sur les ruines occasionnées par ce Concile, avec la chute vertigineuse des vocations, la baisse dramatique de la pratique religieuse, et surtout la perte de la foi qualifiée d'« apostasie silencieuse » par Jean-Paul II lui-même.

Toutefois ce qui fait l'essentiel d'une Année sainte, lui, demeure : c'est une année particulière où l'Église, sur décision du Souverain Pontife qui détient le pouvoir des clefs, ouvre tout grand ses trésors de grâces afin de rapprocher les fidèles de Dieu, spécialement par le pardon des fautes et la remise des peines dues au péché. L'Église fait cela par le sacrement de pénitence et par les indulgences. Ces grâces-là ne changent pas, elles sont toujours les mêmes, et seule l'Église, Corps mystique du Christ, en dispose. On peut également noter que les conditions pour obtenir les indulgences de l'Année sainte sont toujours les mêmes : confession, communion, prière aux intentions du pape – intentions traditionnelles et non intentions personnelles. Nulle part dans le rappel de ces conditions habituelles, il n'est question d'adhérer aux nouveautés conciliaires.

Lorsque Mgr Lefebvre est allé avec tout le séminaire d'Écône à Rome, lors de l'Année sainte 1975, ce n'était pas pour célébrer les 10 ans du Concile, bien que Paul VI eût rappelé cet anniversaire dans la bulle d'indiction. Mais ce fut l'occasion de professer notre romanité, notre attachement au Saint-Siège, au pape qui – comme successeur de Pierre – a le pouvoir des clefs. A la suite de notre vénéré fondateur, au cours de cette Année sainte, nous nous concentrerons sur ce qui en fait l'essentiel : la pénitence pour obtenir la miséricorde divine par l'intermédiaire de son unique Église, malgré les circonstances que l'on a cru devoir invoquer pour célébrer cette année, comme ce fut le cas déjà en 1975, et encore en 2000.

On pourrait comparer ces deux éléments, l'essentiel et les circonstances, au contenu et à l'emballage qui l'entoure. Il serait dommageable de refuser les grâces propres à une Année sainte, parce qu'elle est présentée dans un emballage déficient, à moins de considérer que cet emballage n'altère le contenu, que les circonstances n'absorbent l'essentiel, et à moins que, dans le cas présent, l'Église ne dispose plus des grâces propres à l'Année sainte à cause des dégâts occasionnés par Vatican II. Mais l'Église n'est pas née il y a cinquante ans ! Et, par la grâce du Christ qui est « le même hier, aujourd'hui et éternellement » (Heb. XIII, 8), elle demeure et demeurera, malgré ce Concile d'ouverture à un monde en perpétuel changement...

Dans plusieurs déclarations récentes vous semblez vouloir anticiper, en invitant à pré-

parer dès maintenant le 100e anniversaire de Fatima. Pourquoi ? — Dans les perspectives évoquées ici et pour insister sur l'urgence de la conversion, nous avons pensé lier ces bonnes œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle auxquelles nous sommes invités cette année, avec le centenaire des apparitions de Fatima, où Notre Dame a tant insisté sur la nécessité de la conversion, de soi-même et du monde, sur la nécessité des œuvres de pénitence et sur la prière, spécialement le Rosaire. L'imploration de la miséricorde divine est étroitement liée aux apparitions de Fatima : la Sainte Vierge nous a invités à prier et à faire pénitence, c'est ainsi que nous obtiendrons miséricorde, et pas autrement. Il me semble tout à fait salutaire de relier ainsi les deux années à venir en en faisant deux ans d'efforts pour nous rapprocher aussi bien de la Très Sainte Vierge Marie que de Notre Seigneur, du Cœur Immaculé de Marie que du Sacré Cœur miséricordieux.

La Fraternité Saint-Pie X organisera un pèlerinage international à Fatima les 19 et 20 août 2017. Mais d'ores et déjà, nous pouvons et même nous devons nous préparer, surtout lorsque la morale catholique est gravement mise à mal.

Plus que jamais, en ce jour du 21 novembre qui est un grand anniversaire pour nous, celui de la déclaration de Mgr Lefebvre, en 1974, – véritable charte de notre combat pour l'Église de toujours –, gardons en toutes circonstances, et quelles que soient les difficultés, les épreuves, une attitude catholique. Ayons les pensées de l'Église, soyons fidèles à Notre Seigneur, restons attachés à son Saint Sacrifice, à ses enseignements, à ses exemples. Je lisais hier que le cardinal Müller, le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, craignait une « protestantisation de l'Église ». Il a raison. Mais qu'est-ce que la nouvelle messe, sinon une protestantisation de la messe de toujours ? Et que penser du pape qui, comme ses prédécesseurs, se rend dans un temple luthérien ? Lorsqu'on voit comment se prépare le cinq-centième anniversaire de la Réforme protestante, en 2017, comment la figure de Luther est désormais saluée, lui qui fut l'un des plus grands hérésiarques et schismatiques de l'histoire, féroce opposé à l'Église catholique et romaine, il y a de quoi s'y perdre ! Vraiment, Mgr Lefebvre voyait juste lorsqu'il affirmait que « la seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme », parce qu'entre la réforme entreprise par Vatican II et celle de Luther, il y a plus d'un point commun. Et, à sa suite, nous redisons que « sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Église catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures ».

C'est ce que vous comprenez fort bien, chers Amis et Bienfaiteurs de la Fraternité Saint-Pie X. Vos prières ferventes, votre générosité admirable et votre dévouement constant sont pour nous un soutien précieux. Grâce à vous l'œuvre de Mgr Lefebvre se

développe partout. De tout cœur, soyez en remerciés.

Nous prions Notre Dame de vous obtenir toutes les grâces dont vous avez besoin. Nous demandons au Bon Dieu de vous accorder ses bénédictions pour vous et vos familles, afin que vous vous prépariez à la grande fête de Noël par un saint Avent, et

que vous confiiez l'année qui vient, avec ses joies et ses croix, à notre Mère du Ciel.

En la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, le 21 novembre 2015.

+ Bernard Fellay

— en passant par la procure — en passant par la procure —

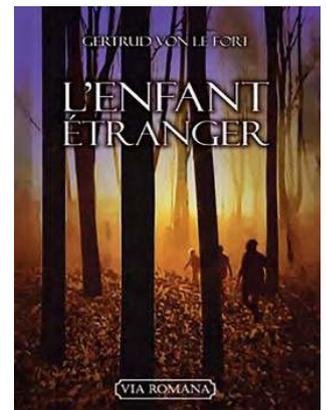
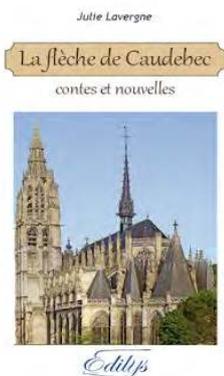
La Procure expose plusieurs recueils de contes dont :

La flèche de Caudebec, qui nous introduit dans l'univers exquis de Julie Lavergne et où sont unis avec simplicité, finesse et harmonie l'amour ardent de Dieu et la passion pour la France.

Contes pour la nuit de Noël, où la plume chatoyante de Franz Funck-Brentano crée, sous nos yeux éblouis, une atmosphère colorée et vivante, riche de nuances pittoresques, toute baignée de la tendresse propre à l'esprit de Noël.

D'autre part, Via Romana réédite le chef-d'œuvre de Gertrud von Le Fort, **La femme éternelle**, ouvrage magnifique qu'on ne présente plus, et **L'enfant étranger**, petit roman autobiographique et presque le testament spirituel de l'auteur.

Enfin, pour vous aider à bien passer le nouvel an, un excellent **vin de noix** vous est proposé.



Prochaines activités — dates à retenir

- **Vendredi 01 janvier 2016 :**
 - 11h aux Carmes : messe chantée précédée du chant du *Veni Creator* (indulgié)
 - 18h30 aux Carmes : heure sainte (1^o vendredi du mois)
- **Samedi 02 janvier 2016 — 10h30 aux Carmes :** conférence spirituelle par M. l'abbé Espi, suivie du chapelet et du 1/4 d'heure de méditation (1^o samedi du mois)
- **Dimanche 03 janvier 2016 — 16h aux Carmes :** traditionnelle galette des rois paroissiale suivie du chant des Vêpres à 17h30
- **Mercredi 06 janvier 2016 — 11h00 aux Carmes :** messe chantée de l'Épiphanie
- **Jedi 07 janvier 2016 — Cercle des époux Martin chez Mme Morillon (Villasavary) :** 12h30 déjeuner, 14h chapelet à l'église, 14h30 écoute de la conférence de M. l'abbé Bonnetterre sur sainte Thérèse, 16h bonnes idées, entraide.
- **Dimanche 10 janvier 2016 :** fête de la Congrégation des sœurs dominicaines du Cammazou
- **Samedi 23 janvier 2016 — 20h30 à Orsans :** concert spirituel des *Petits chanteurs de Saint-Joseph*.
- **Mardi 26 janvier 2016 — 8h30 aux Carmes :** messe des mamans avec prédication et possibilité de se confesser
- **Mardi 02 février 2016 — bénédiction des cierges à 11h00 suivie de la messe.**
- **Samedi 19 mars 2016 :** Pèlerinage du Doyenné à N-D de Marceille
- **Dimanche 01 mai 2016 :** consécration de l'église Saint-Joseph-des-Carmes par son Excellence Mgr Fellay

Ephémérides du mois de janvier 2016

			Confessions	Messes
ven 1	Octave de la Nativité et Circoncision de Notre-Seigneur,			18h30 heure sainte
		1ère classe, blanc		
sam 2	De la Sainte Vierge au samedi,		11h : ab. Espi 16h : ab. Peron	Activités 1er samedi
		4ème classe, blanc		
dim 3	Fête du Saint Nom de Jésus,			
		2ème classe, blanc		
lun 4	De la férie,			
		4ème classe, blanc		
mar 5	De la férie, Mém. de Saint Télesphore, Pape et Martyr			
		4ème classe, blanc		
mer 6	Épiphanie de Notre-Seigneur,			11h00 messe chantée
		1ère classe, blanc		
jeu 7	De la férie,			
		4ème classe, blanc		
ven 8	De la férie,			11h40 messe basse
		4ème classe, blanc		
sam 9	De la Sainte Vierge au samedi,		16h : ab. Espi	
		4ème classe, blanc		
dim 10	Solennité de l'Épiphanie,			
		2ème classe, blanc		
lun 11	De la férie, Mém. de Saint Hygin, Pape et Martyr			
		4ème classe, blanc		
mar 12	De la férie, Mém. de			
		4ème classe, blanc		
mer 13	Commémoration du Baptême de Notre Seigneur,			
		2ème classe, blanc		
jeu 14	Saint Hilaire, Evêque, Confesseur et Docteur Mém. de Saint Félix, Prêtre et Martyr			
		3ème classe, blanc		
ven 15	Saint Paul premier Ermite, Confesseur Mém. de Saint Maur, Abbé			
		3ème classe, blanc		
sam 16	Saint Marcel 1er, Pape et Martyr		16h : ab. de Villemagne	
		3ème classe, rouge		
dim 17	IIème Dimanche après l'Épiphanie,			
		2ème classe, vert		
lun 18	De la férie, Mém. de Sainte Prisque, Vierge et Martyre			
		4ème classe, vert		
mar 19	De la férie, Mém. de Saints Marius, Marthe, Audifax et Abachus - Saint Canut, Mar			
		4ème classe, vert		
mer 20	Saint Fabien, Pape et Saint Sébastien, Martyrs			
		3ème classe, rouge		
jeu 21	Sainte Agnès, Vierge et Martyre			
		3ème classe, rouge		
ven 22	Saints Vincent et Anastase, Martyrs			11h40 messe chantée
		3ème classe, rouge		
sam 23	Saint Raymond de Peñafort, Confesseur Mém. de Sainte Emérentienne, Vierge et Martyre		16h : ab. Espi	
		3ème classe, blanc		
dim 24	Dimanche de la Septuagésime,			
		2ème classe, violet		
lun 25	Conversion de Saint Paul, Apôtre,			
		3ème classe, blanc		
mar 26	Saint Polycarpe, Evêque et Martyr			
		3ème classe, rouge		
mer 27	Saint Jean Chrysostome, Evêque, Confesseur et Docteur			
		3ème classe, blanc		
jeu 28	Saint Pierre Nolasque, Confesseur Mém. de Sainte Agnès, Vierge et Martyre			
		3ème classe, blanc		
ven 29	Saint François de Sales, Evêque, Confesseur et Docteur			
		3ème classe, blanc		
sam 30	Sainte Martine, Vierge et Martyre		16h : ab. le Roux	
		3ème classe, rouge		
dim 31	Dimanche de la Sexagésime,			
		2ème classe, violet		